

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil dix-sept, le treize janvier à 9 heures 30, les représentants de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis à la salle des fêtes de Bernay sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le samedi 7 janvier 2017.

Nombre de délégués en exercice : **128**

Nombre de présents : **102**

Nombre de Pouvoirs : **16**

Nombre de Votants : **118**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Titulaires :

Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. FINET Pascal, M. BETOURNE Dominique, M. BIBET Pierre, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, M. SOURDON André, Mme VAGNER Marie-Lyne, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, Mme JOIN LAMBERT Marie-Christine, M. BEURIOT Valéry, Mme BINET Brigitte, M. CHOULEZ Manuel, Mme LEROUVILLE Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, M. LAIGNEL Pascal, M. DESCAMPS Joël, M. PRIVÉ Bruno, M. LECOQ Didier, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. CROMBEZ Guillaume, M. DANIEL Jean-Claude, M. ROEHM Sébastien, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. BAISSE Christian, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAULT-BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. JEHANNE Eric, M. BOISSIERE Bernard, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. GROULT Daniel, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. ANTHIERS André, M. BARON Marc, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, M. HEUTTE Yvon, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. RUEL Yves, M. MALARGÉ Pierre, M. FILET Gérard, M. MEZIERE Georges, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick.

Suppléants :

M. JOUEN Guy, M. VILAIN Christian, M. DURIN Martial, M. BONNEVILLE Jean-Noël, Mme BERNARD Nathalie, M. DELEU Philippe

Absents excusés avec pouvoir :

Mme GUITTON Sylvie ayant donné pouvoir à M. LEROUX Jean-Pierre, Mme ANGOT Josiane ayant donné pouvoir à M. DESCAMPS Alain, Mme CARMIGNAC Julie ayant donné pouvoir à Mme BLOTTIERE Julie, Mme LEMOINE Béatrice ayant donné pouvoir à M. SOURDON André, M. SANDIN Christopher ayant donné pouvoir à M. PRIVÉ Bruno, Mme VANDERHOEVEN Sandrine ayant donné pouvoir à M. FROIDMONT Pascal, M. WIRTON Philippe ayant donné pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, M. MECHOUD Alain ayant donné pouvoir à Mme CANU Françoise, M. DORGERE François ayant donné pouvoir à M. PREVOST Jean-Jacques, Mme PETIT Danièle ayant donné pouvoir à M. MONTIER Jean-Noël, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès ayant donné pouvoir à M. MADELON Jean-Louis, M. GOBRON François ayant donné pouvoir à M. LEBOURGEOIS Alain, M. CAVELIER Sébastien ayant donné pouvoir à Mme JOIN-LAMBERT Marie-Christine, M. DELAMARE Frédéric ayant donné pouvoir à M. PREVOST Lionel, M. MILBERGUE Joël ayant donné pouvoir à M. CHAUVIN Pierre, M. MALHERBE Yannick ayant donné pouvoir à M. LESEUR Michel

Absents excusés :

M. DESHAYES Claude représenté par M. JOUEN Guy, Mme LECONTE Anne-Marie représentée par M. VILAIN Christian, M. DAVION Olivier, Mme TURPIN Annie, Mme VARANGLE Ingrid, M. BEAUFILS Lionel représenté par M. DURIN Martial, M. BOULLIER Philippe représenté par M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. ANNEST Patrick représenté par Mme BERNARD Nathalie, Mme MARESCAL Josiane représentée par M. DELEU Philippe

Absents :

Mme HESSE Francine, M. MATHIERE Philippe, M. LELOUP Gérard, M. PORTAIS Alain, Mme CARISSAN Béatrice, M. ADELIN Jean-Michel, M. HENON Jérôme

Conseil Communautaire du 13 janvier 2017
Délibération N° RH2017-01

Objet : Rémunération des animateurs vacataires

Dans le cadre de sa compétence Enfance Jeunesse, l'Intercom Bernay Terres de Normandie organise l'accueil des enfants en périscolaire (matin et soir en période scolaire et le mercredi après-midi), en extra-scolaire et en séjour (ados et accueils de loisirs).

L'Intercom Bernay Terres de Normandie fait appel à des emplois saisonniers pour assurer une partie de l'encadrement de ces services. Aussi, il est proposé le mode de rémunération suivant :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| - Directeur diplômé BAFD ou équivalent : | 65 € bruts/jour de fonctionnement |
| - Directeur Stagiaire BAFD : | 60 € bruts/jour de fonctionnement |
| -Animateur diplômé BAFA ou équivalent : | 50€ bruts/jour de fonctionnement |
| -Animateur stagiaire BAFA : | 45€ bruts/jour de fonctionnement |
| -Animateur non diplômé : | 40€ bruts/jour de fonctionnement |

A ces rémunérations s'ajoutent :

- 10% de congés payés.
- La rémunération du temps de préparation :
 - Pour les animateurs : 1 jour pour une période complète de petites vacances
2 jours pour une session d'1 mois de grandes vacances
 - Pour les directeurs : 5 jours pour une session d'1 mois de grandes vacances
2 jours pour les séjours

Du temps exceptionnel de préparation, en fonction des projets, pourra être accordé dans la limite d'un jour supplémentaire pour les petites vacances et de 2 jours supplémentaires pour les grandes vacances.

Le cas échéant :

- 15€ bruts par nuitée (sur site ou en séjour)
- 5€ bruts pour les veillées.

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur la rémunération des vacataires animateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la rémunération des vacataires animateurs.
- **Autorise** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION OU ARRÊTE

RENDU EXECUTOIRE PAR PUBLICATION



DU NOTIFICATION A COMPTER DU **26.01.17**
"LE PRESIDENT"

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
118	118	0	0